

du Québec appuient toutes deux le concept d'un bureau d'information aux consommateurs, et le Conseil canadien des chefs d'entreprises pense que la présence d'un tel bureau pourrait réduire la confusion actuelle (1) en diffusant aux consommateurs de l'information qui expliquerait les effets concrets de la transition de la TVF à la TPS; (2) en cernant les retombées de la TPS sur les prix de vastes catégories de produits; et (3) en assumant les activités de recherche et de surveillance.

Le Comité appuie fortement la création d'un organisme d'information neutre et indépendant afin d'éduquer les consommateurs au sujet de la TPS. Il ne doit pas donner l'impression d'être un instrument utilisé par le gouvernement pour promouvoir la TPS ou détourner les critiques à l'égard de la taxe. Son rôle premier doit être d'aider les consommateurs durant la transition de la TVF à la TPS en leur donnant une information dûment fondée et objective.

### **1. Information sur les effets anticipés de la TPS sur les prix**

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la tâche incomberait au BIC d'informer les consommateurs sur les effets anticipés de la TPS sur les prix. Il est donc important d'évaluer la capacité d'un tel organisme de cerner les effets sur les prix de la taxe. Plusieurs témoins ont jugé cette tâche très difficile.

Or, s'il n'est pas possible de déterminer l'ampleur des retombées de la taxe, quel devrait être le rôle du BIC et quelle utilité aurait-il? Quels seraient les avantages d'avoir un organisme chargé de diffuser de l'information sur l'évolution prévue des prix de vastes catégories de produits et ensuite de recevoir des plaintes et d'enquêter à leur sujet? Ces questions importantes méritent une réponse. Pour les étudier plus à fond, le gouvernement devra se concentrer sur certains des problèmes associés à l'application de la TVF actuelle.

Des témoins ont avancé qu'il était pour ainsi dire impossible de déterminer avec précision, pour la plupart des produits, la portion de leur prix imputable à la TVF. Ce simple fait rendrait extrêmement difficile la tâche du BIC de diffuser de l'information sur les augmentations et les réductions anticipées de prix. Le professeur Neil Brooks a déclaré au Comité que s'il est possible de se servir des données de Statistique Canada pour arriver à déterminer la proportion générale des prix imputable à la TVF pour de vastes catégories de produits, on ne dispose d'aucune information pour évaluer cette proportion dans le prix des centaines de produits particuliers regroupés dans ces catégories. Pour compliquer encore davantage la situation, selon les modèles d'un même produit, le taux d'imposition varie.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les écarts de la valeur ajoutée et les marges bénéficiaires associées à un produit, une fois manufacturé, posent aussi un